

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

EXCUSE : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/263

OBJET : CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 DU SYNDICAT MIXTE SCOT DU PAYS SUD.

VU l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-17-001 du 17 novembre 2016 définissant le périmètre du SCOT du pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ;

VU les statuts du Syndicat Mixte SCOT du Pays SUD et notamment son article 10 stipulant que les dépenses de fonctionnement seront assurées par les contributions des deux communautés de communes membres, selon la clé de répartition définie au même article ;

CONSIDERANT que pour équilibrer son budget 2018, le Syndicat Mixte du SCOT du Pays SUD doit prévoir la somme de **141 400 €** au titre de la participation statutaire des Communautés de Communes adhérentes ;

VU la délibération n°2018/13 du 27 Novembre 2018 du comité syndical du Syndicat Mixte SCOT, qui fixe les contributions aux dépenses de fonctionnement 2018 des communautés de Communes adhérentes comme suit :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » : **63 290.64 €**
- Communauté de Communes « Serre-Ponçon » : **78 109.36 €**

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **ACCEPTÉ** d'apporter au Syndicat Mixte SCOT une participation à hauteur de **63 290.64 €**.
- **DIT** que les crédits afférents à ces contributions sont inscrits à l'article 65548 du budget principal de la CCVUSP 2018.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

